

Le conseil municipal s'est réuni vendredi sous la présidence du maire:Alain Marzin.

***Commission communale des impôts directs; Désignations des commissions (Propositions):**

Titulaires domiciliés dans la commune :

Marzin Alain./ Bertrand Lénaïck/.Le Calvez Yvon /.Biet Christelle /.Le Guilloux Carine./Le Tertre Claude./Tulo Laurent/.Corbel Rémi/.Saint-Jalmes Michel /.Jouan Michéle.

Titulaires domiciliés hors commune:

Le Maitre Jean-Claude. Glomel. / Olivrin Didier kergrist-moelou.

Suppléants domiciliés dans la commune:

Le Moal Marcel/.Prigent Chantal /.Le Meur Joel /.Le Bras Jean-Yves /.Le Bris Jean-Pierre /.Fercocq André /.Guillerm André./Guéguen Jean-Paul / .Trenvouez Jean-Paul / .Robin Christian .

Suppléants domiciliés hors commune:

Jégou Noël ,Kergrist-Moelou /.Quilliou René Glomel.

Désignation des délégués :alerte météo .

Marzin Alain /.Lénaïck Bertrand . / Denis Toulgoat .

Restaurant scolaire : attribution du marché mobilier.

Après une étude approfondie le marché a été attribué à B. R. S pour un montant de 18.215,37 euros HT , c,est la valeur technique qui a permis de faire la différence.

Lotissement « Le Clos de L'étang » .

Dans ce lotissement,3 lots avaient été proposés à Cotes d'Armor Habitat pour la construction de pavillons adaptés.

Le 17 Avril dernier une réunion avec Cotes d'Armor Habitat et l'architecte missionné à eu lieu, la construction de 4 pavillons y est prévue.

Etant donné que le projet portait sur 4 logements et que le permis d'aménager en prévoyait 3,il y a lieu de déposer un permis modificatif .

La fin de la construction est annoncée pour début 2016 .

Vote : Unanimité

C.C.K. B : Fonds de concours 2014.

La C.C.K.B Annonce une dotation de 143.637,00 euros pour 2014.

Vote:Unanimité.

S.D.E:(Travaux de rénovation de foyers d'éclairage public):

La commune à transférer la compétence « éclairage public » au S.D.E.

L'entreprise BOUYGUES,titulaire du marché d'entretien des installations d'éclairage public,signale des rénovations à effectuer sur certains foyers,pour un montant de 5.880,00euros ht à la charge de la commune.

Le conseil municipal décide de demander plus de renseignements sur les travaux à effectuer et retarde sa prise de décision.

Trésor Public: autorisation de poursuites.

Le trésorier sollicite une autorisation au maire qui est l'ordonnateur,pour déclencher les procédures de recouvrement forcé plus rapidement.

Le maire sera tout de même informé de la procédure lancée. L'autorisation peut être générale et permanente ou partielle.

Le conseil à l'unanimité donne autorisation générale et permanente au trésorier.

Convention de mise à disposition d'un véhicule de transport de personnes: Avenant .

La commune à perçu un legs de Mme Michel résidente au foyer logement.

Elle avait alors décidé d'acquérir un mini-bus pour transporter les résidents du foyer lors de sorties collectives.

Quatre agents avaient été désignés en tant que conducteur du véhicule. La directrice du foyer estime que cette contrainte peut poser problèmes selon la présence ou non des conducteurs désignés et sollicite l'ajout de deux conducteurs suppléants .

Avis favorable.

Assainissement:

Au budget 2014, les programmes de travaux sont codifiés par un chiffre. Or depuis le passage au P.E S (protocole d'échange standardisé) certaines opérations sont refusées. Il y a donc lieu de renommer les opérations concernées par une décision modificative .

Vote: Pour : Unanimité

Groupement de commande avec le Centre De Gestion:

Concernant les diagnostics accessibilité et voirie.

Attribution du marché, 112 communes ont adhéré sur le département. En ce qui concerne Maël-Carhaix la prestation sera facturée à hauteur de 630,09 euros H T.

Le conseil vote à l'unanimité l'autorisation pour signer le marché.

Rythmes scolaires:

Doivent être mis en place à la rentrée de Septembre 2014; Derogation possible.

Après divers échanges le conseil opte pour des T A P commune de 1h30 suivis de T A P organisés par l'intercommunalité de 1 h30 et ce sur une après -midi.

Vote: pour 10

contre 5 (proposition de 3fois 30 min pour les T A P commune)

abstention: 3

Marché du Jeudi sur la place:

L'association des exposants libres (A E L) souhaitait la gratuité des emplacements.

Le maire rappelle que l'occupation du domaine public est payante et demande donc au conseil de maintenir les conditions actuelles.

Vote :Unanimité